

## Procès-verbal faisant office de compte-rendu Du CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 24 septembre 2022

L'an 2022 et le 25 juin à 08 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire.

**Présents** : DUMARTIN Patrice, POTOT Ludivine, , ROGER Valérie, MOILLERON Joël,  
MOILLERON Frédéric, FRESNAYE Vincent

**Absent excusé** : MOILLERON Fabrice

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6
- Chorum : 4

**Date de la convocation** : 19/09/2022

**Date d'affichage** : 19/09/2022

**A été nommée secrétaire** : Ludivine Potot

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2022**

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2022

Observations : aucune

Le conseil municipal , après avoir délibéré avec 6 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Voix abstentions

*Rappels des nouvelles règles en matière de résultats des scrutins publics qui demandent de noter le nom des votants et le sens de leur vote.*

*Dans un souci de démocratie et confidentialité du vote qui est un acte personnel, monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter à bulletins secrets les prochaines délibérations jusqu'à demande contraire du Maire ou d'un conseiller municipal.*

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRIE**

Décision N°1 :

Dépannage de la Société PARISOT au surpresseur du château d'eau pour un montant de 1 160,00€ TTC.

Décision N°2 :

Bornage du chemin communal entre Autour de la Terre et le lieu-dit « la Barrière » pour un montant total de 969,60€ TTC.

Monsieur le maire indique que l'opération de bornage a permis de localiser une fuite importante (au niveau du compteur de la propriété située rue de la fontaine Girardot.

Décision N°3 :

Monsieur le maire indique que 34 personnes ont participé au repas du 14 juillet 2022.

Les dépenses totales s'élèvent à 829 €. Le conseil tient à remercier Valérie Roger et Maxime Lefèvre pour avoir permis d'organiser cette réunion conviviale dans leurs locaux.

#### APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Par délibération du 06 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisations mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, etc....

Par décision du 20 avril 2022, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion présenté en annexe 2 sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donc l'activité de la SPL-XDEMAT au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Observations : aucune

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 6 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Voix abstentions

#### REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que Monsieur Fresnaye Vincent a du, à plusieurs reprises, utiliser son véhicule personnel pour effectuer divers achats, notamment de l'eau déminéralisée, liée au réseau de distribution d'eau de la commune.

Ces déplacements ont donc engendré des frais personnel d'essence.

Monsieur le Maire souhaite que Monsieur Fresnaye Vincent soit remboursé de la somme de 70,83 €.

Observations : aucune

Somme retenue : 70,83 €

Le conseil municipal , après avoir délibéré avec 6 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Voix abstentions

### NOMENCLATURE M57 SIMPLIFIEE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire.

7 communes et la CCAVM l'expérimentent avec succès depuis 1er janvier 2022.

Peu de changements étant constatés par rapport à l'ancienne nomenclature M14, il est proposé aux collectivités qui le souhaitent d'y basculer au 1er janvier 2023.

La nomenclature M57 étant généralisée pour l'exercice 2024, il est souhaitable de ne pas attendre la dernière "vague" pour y basculer.

Le changement de nomenclature est sans coût pour la collectivité (éditeurs Berger Levrault et JVS).

Il est donc proposé à l'Assemblée de délibérer sur le changement de nomenclature au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Observations : aucune

Le conseil municipal , après avoir délibéré avec 6 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Voix abstentions

### DESIGNATION D'UN REFERENT INCENDIE ET SECOURS

L'Article de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction en créant le nouvel article D 731-14 du Code la Sécurité Intérieure.

A défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux (art. D 731-14 du Code la Sécurité Intérieure).

Autrement dit, il existe deux possibilités :

- le Maire a délégué par arrêté à un adjoint ou à un conseiller les questions de sécurité civile. Dans ce cas, nul besoin de désigner en plus un correspondant incendie et secours ;
- le Maire n'a pas délégué à un adjoint ou à un conseiller les questions de sécurité civile et, dans ce cas, il doit nommer un correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire procède donc à la désignation d'un correspondant incendie et secours. Mme Ludivine Potot est désignée référente incendie et secours.

## CHANGEMENT DE CHAUFFAGE A LA MAIRIE

Période		abonnement	consommation	total
du	au			
01-nov	31-déc	20,21	245,25	265,46
01-janv	31-janv	20,21	152	172,21
01-févr	28-févr	20,21	148	168,21
01-mars	30-mars	19,72	130,9	150,62
01-avr	30-avr	19,72	130,9	150,62
01-mai	30-mai	19,72	13,98	33,7
01-juin	30-juin	19,72	13,98	33,7
01-juil	31-juil	19,72	9,35	29,07
01-août	31-août	19,72	9,35	29,07
total sur 10 mois		178,95	853,71	1032,66

Après échanges sur le coût du chauffage, l'assemblée valide la demande de devis à plusieurs entreprises par le maire : soit climatisation air/air soit radiateur électrique.

## PROJET CONCERNANT LA PORTE DE L'EGLISE

Deux devis ont été demandés. Il est proposé de retenir le devis d'Alain Couturet pour un montant de 2523,42 €.

## PROJET CONCERNANT LA REMISE EN ETAT DE LA SALLE A L'ANCIENNE POSTE

Des demandes de devis sont en cours pour permettre le montage de dossiers de subvention. Le conseil autorise le maire à mettre en conformité l'ancienne salle et la mairie vis-à-vis de la sécurité incendie.

## REEMPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE ET POSE D'UN PANNEAU SECURITAIRE ENFANT

L'arrêt de transport scolaire doit être signalé par un panneau. De même, les panneaux de signalisation de la commune (cédez-le-passage, voie sans issue) sont vétustes. Des devis vont être demandés pour commander ces panneaux.

## ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022

La cérémonie sera organisée à 11h au monument aux morts. Un pot sera servi à l'issue de la cérémonie.

## POINT SUR LE BUDGET EAU

<b>total travaux</b>					5921
<b>total eau déminéralisée et chlore</b>					345
analyse eau	carso	27/07/2022	01/08/2022	50,29	
analyse eau pesticides	carso	21/06/2022	23/07/2022	390,61	
<b>coût total analyse eau</b>					441
taxe agence de l'eau			taxe 2020	669,6	737
<b>total dépenses pour gestion de l'eau au 09/ 2022</b>					<b>7444</b>
<b>total rôle de l'eau 2021</b>					<b>6078</b>

## DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE PROJET DE RENOVATION DES CANALISATIONS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de procéder à divers travaux sur le réseau d'eau de la commune.

L'Entreprise Dupont Travaux Publics proposant ce service, a établi un devis présenté en annexe 3 comme suit :

- réfection sur le réseau principal pour un montant total de 19 319,60€ HT ;
- divers branchements :
  - Moilleron Raymond pour un montant total de 2 902,00€ HT,
  - N°4 pour un montant total de 383,00€ HT,
  - N°6 pour un montant total de 1 928,50€ HT,
  - Moilleron Lénaïc pour un montant total de 751,50€ HT,
  - Moilleron Frédéric pour un montant total de 1 106,00€ HT

Ces travaux s'élèvent donc à la somme de 26 390,60€ HT soit 31 668,72€ TTC.

L'entreprise propose également un forfait pour réaliser plan de récolement numérisé pour la somme de 1 650,00€ HT. Cette somme est à rajouter au montant total des travaux.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'accepter ce devis (après y avoir ajouté le coût des travaux de la route d'Aujeurres et la sortie des compteurs des habitations de l'impasse du Marronnier) et d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions aux différents organismes et de signer tous les documents s'y afférents.

## PLAN D'ACTION CONCERNANT LA RECHERCHE DES FUITES D'EAU

Il est proposé de solliciter l'entreprise Delaitre pour effectuer les recherches de fuites à l'automne.

## ORGANISATION DES RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau seront relevés les 4 et 5 octobre.

## QUESTIONS DIVERSES

Les agriculteurs qui traversent le village dans le cadre de leurs activités roulent parfois vite, en circulant sur les trottoirs, ou avec le téléphone portable. Ces comportements sont dangereux, le maire leur signalera et leur demandera de respecter le code de la route et le cadre de vie du village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h15

Signature de la secrétaire de séance



A VAILLANT, le 24/09/2022

Le maire,

Patrice DUMARTIN

